

# Négociations Annuelles Obligatoires Nationales



Vendredi 29 Janvier 2010

Le 19 janvier s'est tenue, pour la branche Caisse d'Épargne, une troisième réunion de « Négociation Annuelle Obligatoire » concernant principalement la politique salariale en 2010.

La CFDT a défendu une série de propositions.

Concernant les salaires, outre le maintien du pouvoir d'achat, la CFDT a très fortement insisté sur la nécessaire revalorisation des minimas.

A l'issue de cette réunion, force est de constater que les réponses de la direction de BPCE ne sont pas satisfaisantes (cf. tableau ci-après).

Une nouvelle et ultime réunion est programmée le 16 février.

Le secrétariat national CFDT  
Claude Bertrand, Claude Bujoli,  
Robert Eon, Jean-Pierre Janaudy,  
Jean-Michel Joly, Frantz Maillot,  
François Poupert,  
Alain Zaglaniczny.

## Loin du compte ?

### Augmentation générale pour 2010

La CFDT demande :

- une augmentation générale, portant sur l'ensemble des éléments de la rémunération, de 1% au 1er janvier,
- La tenue d'une nouvelle réunion NAO à la rentrée 2010 si l'inflation prévisionnelle 2010 dépasse les 1%.

La Direction de BPCE propose :

- 0,7% au 1er février,
- applicable sur l'ensemble des éléments de la rémunération ... pour la seule année 2010 !
- une réunion de « bilan » vers octobre/novembre 2010

**Commentaire CFDT : encore un effort !**

### Revalorisation des Rémunération Annuelles Minimales (RAM)

La CFDT demande :

- de porter le niveau de la RAM T1 à **20 000 euros** (contre 17645 euros à ce jour)
- et, en conséquence, demande une revalorisation significative des RAM T2 à CM10.

Cette revalorisation doit permettre à chaque collègue d'avoir enfin un **salaires net** qui lui permet de vivre !

La délégation patronale propose juste une revalorisation de 1,5% pour les RAM T et de 1% pour les RAM TM et CM. Ce qui est loin du compte ...

**Commentaire CFDT : inadmissible. Il n'est pas acceptable de laisser plusieurs milliers de collègues se « débrouiller » avec moins de 1100 euros net par mois.**

### Évolution de la rémunération en cas de promotion

La CFDT demande que :

- le montant de l'évolution salariale individuelle minimale corresponde à 50% (contre 35% actuellement) du différentiel entre la rémunération annuelle minimale du niveau de classification de l'emploi initial et celle du niveau de classification du nouvel emploi,
- ce montant soit porté à 100% dans le cadre d'une négociation globale sur l'évolution de carrière (voir § suivant).

Le DRH du Groupe BPCE nous répond, en réunion, accepter la première partie de notre revendication. Pour la seconde il nous renvoie à la négociation sur les classifications (voir encadré au verso)...

**Commentaire CFDT : pour les 50 %, nous attendons le projet d'accord, qui doit nous être envoyé avant la prochaine réunion de négociation du 16 février, pour en être certains.**

**Nous attendons une évolution significative de la position de la direction de BPCE, notamment sur la revalorisation des minimas. A défaut, la CFDT ne signera pas l'accord NAO 2010.**

Site internet :  
[www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)



# Négociations Annuelles Obligatoires Nationales

## Loin du compte ?



Vendredi 29 Janvier 2010

### Classification/RAM/Promotion/Avancement dans l'emploi

La CFDT demande que:

- le nombre de niveaux de classification,
- le niveau des RAM,
- le montant de l'évolution salariale en cas de promotion,
- la reconnaissance de la progression dans l'emploi,

fassent l'objet d'une négociation nationale au cours du premier semestre 2010.

La délégation patronale nous répond, en réunion, être à priori OK pour l'ouverture de négociations.

**Commentaire CFDT : nous attendons là aussi le projet d'accord, qui doit nous être envoyé avant la prochaine réunion de négociation du 16 février, pour en être certains.**

### Supplément d'intéressement

La CFDT demande une recommandation nationale de manière à ce que toutes les entreprises de la Branche Caisses d'Épargne versent un supplément d'intéressement.

Réponse de la direction de BPCE le 19 janvier : non.

**Commentaire CFDT : pour BPCE c'est donc à chaque collègues de supporter les conséquences des c...ries des dirigeants du Groupe. Nous avons espéré que « nouveau DRH Groupe = nouvelle politique ». Finalement, non ?!?**

### Écarts de rémunération Femmes/Hommes

La CFDT demande :

- une étude détaillée, par entreprise, des situations constatées et des régularisations effectuées à fin 2009,
- un état des mesures prises pour régulariser tous les écarts.

Réponse de la direction de BPCE : un bilan sera présenté au cours du premier semestre 2010.

**La CFDT est d'accord pour attendre ce « bilan ». Mais, en fonction de ce qui nous sera présenté, en fonction du nombre de régularisations effectuées, nous agirons : s'il faut en passer par là, des actions juridiques seront initiées par la CFDT, pour faire reconnaître la discrimination.**

### Prime de transport

La CFDT demande :

- un bilan détaillé par entreprise concernant la prise en charge à hauteur de 50 % des frais d'abonnement souscrits par les salariés à un service public de transports collectifs ou au service public de location de vélos,
- la mise en place d'un dispositif national concernant la prime de transport pour les collègues qui sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel : absence de transports en communs, horaires non compatibles, etc.

Réponse de la Direction BPCE : non, ce sujet est du ressort des entreprises.

**Commentaire CFDT : « la politique groupe BPCE » = chacun pour « soi » ?!?**  
**Ceci ne nous rassure pas concernant le déroulement de l'éventuelle négociation sur la structure de rémunération, l'évolution des classifications, des minimas salariaux et l'avancement dans l'emploi !**